

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B390

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie -Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables pour les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Vitrolles, Cabriès, Meyrargues et Coudoux

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jacques BUCKI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 07 OCTOBRE 2011

Rapporteurs: Monsieur Jean-Pierre Saez
Monsieur Jacques Bucki

Objet: Energie - Fonds de concours pour la Maîtrise de l'Energie et les Energies Renouvelables pour les communes de Châteauneuf le Rouge, Vitrolles, Cabriès, Meyrargues et Coudoux
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les communes de Châteauneuf le Rouge, Vitrolles, Cabriès, Meyrargues et Coudoux sollicitent une aide financière au titre du fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ». La CPA pouvant accorder 20% du coût HT des achats, le montant total des demandes s'élève à 5002,50€ HT.

a. Châteauneuf le Rouge : Diagnostic éclairage public

La commune de Châteauneuf le Rouge sollicite la CPA pour un fonds de concours incitatif pour la réalisation d'un diagnostic éclairage public. Assistée par son économiste de flux et à l'occasion du renouvellement de son marché de maintenance, elle souhaite engager une réflexion de gestion durable et qualitative de son patrimoine d'éclairage public.

L'objectif de cette étude est de réaliser un inventaire technique et financier et de proposer un schéma technique de rénovation.

La date de démarrage de l'étude est prévue en septembre 2011 pour une durée de quatre mois environ.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 10 200 € HT

Recettes attendues :

Région et ADEME (70%) ..7 140 €

CPA (10%).....1 020 €

Autofinancement (20%)2 040 €

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ». La participation de la CPA doit permettre de compléter les subventions dont bénéficie la commune sachant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement prise en charge par la commune et que la commune ne peut bénéficier que de 80 % maximum d'aides publiques.

Cette aide sera attribuée conformément aux modalités générales d'attribution des fonds de concours incitatifs (délibération n°2010_A091 - Conseil communautaire du 24 juin 2010), et donnera lieu, le cas échéant au transfert de Certificats d'Economie d'Energie.

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 1020 € HT représentant 10% du coût estimé.

b. Vitrolles : Etude de faisabilité d'une chaufferie bois pour la pépinière municipale

La commune de Vitrolles sollicite la CPA pour un fonds de concours incitatif pour une étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour la pépinière municipale.

Conformément aux conditions et aux modalités d'attribution du fonds de concours, ce projet a fait l'objet d'une note d'opportunité réalisée par l'Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône. Cette note a montré l'intérêt du remplacement de deux chaudières au gaz propane par une chaudière bois d'une puissance estimée à 120 kW pour le chauffage de la pépinière municipale d'une surface de 1109 m².

Cette note doit être confirmée et affinée par une étude de faisabilité. L'utilisation des déchets verts de la commune comme combustible est envisagée.

Ces mesures doivent permettre d'économiser 15 Tep d'énergie fossile et 12 TeqC (tonnes équivalents carbone) d'émission de gaz à effet de serre.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 5 925 € HT

Recettes attendues :

Région et ADEME (70%)4147,50 €

CPA (10%).....592,50 €

Autofinancement (20%)1185,00 €

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ». La participation de la CPA doit permettre de compléter les subventions dont bénéficie la commune sachant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement prise en charge par la commune et que la commune ne peut bénéficier que de 80 % maximum d'aides publiques.

Cette aide sera attribuée conformément aux modalités générales d'attribution des fonds de concours incitatifs (délibération n°2010_A091 - Conseil communautaire du 24 juin 2010), et donnera lieu, le cas échéant, au transfert de Certificats d'Economie d'Energie.

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 592,50 € HT représentant 10% du coût total.

c. Cabriès : Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur communal au COSEC

La commune de Cabriès sollicite la CPA pour un fonds de concours incitatif pour une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois sur le périmètre du COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert) pour le raccordement des bâtiments municipaux et privés.

Conformément aux conditions et aux modalités d'attribution du fonds de concours, ce projet a fait l'objet d'une note d'opportunité par l'Association des Communes Forestières des Bouches du Rhône. Cette note a montré

l'intérêt d'un réseau chaleur bois énergie pour le raccordement des bâtiments du périmètre du COSEC.

Cette note doit être affinée par une étude de faisabilité, elle sera complétée par l'analyse de l'intérêt d'une unité de micro cogénération bois associée.

Les bâtiments communaux concernés sont les suivants : Foyer Rural, Salle Polyvalente, Vestiaires Football, Cuisine Centrale, Crèche, Salle DSI-Arts K Danse, COSEC ainsi qu'un bâtiment non communal : le Collège.

De nouveaux bâtiments communaux à construire sont intégrés : vestiaires football supplémentaires, salle de spectacle, logements rattachés à la salle de spectacle.

Le bois se substituerait au fuel, gaz propane et électricité.

Ces mesures doivent permettre d'économiser en fonction de l'hypothèse de raccordement de bâtiment retenue, de 34 à 120 Tep /an d'énergie fossile, et de 30 à 107 teqC d'émission de gaz à effet de serre pour une longueur de réseau de 300 à 900 mètres et une puissance bois à installer entre 150 et 480 kW.

L'étude devrait être lancée en décembre 2011, pour une durée de 3 mois.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 10 000 € HT

Recettes attendues :

Région et ADEME (70%)7000 €

CPA (10%).....1000 €

Autofinancement (20%)2000 €

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ». La participation de la CPA doit permettre de compléter les subventions dont bénéficie la commune sachant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement prise en charge par la commune et que la commune ne peut bénéficier que de 80 % maximum d'aides publiques.

Cette aide sera attribuée conformément aux modalités générales d'attribution des fonds de concours incitatifs (délibération n°2010_A091 - Conseil communautaire du 24 juin 2010), et donnera lieu, le cas échéant au transfert de Certificats d'Economie d'Énergie.

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 1000 € HT représentant 10% du coût estimé.

d. Meyrargues : Audit énergétique de la Médiathèque

Suite à un incendie de sa médiathèque municipale, la commune de Meyrargues souhaite engager la réhabilitation du bâtiment. Elle sollicite la CPA pour un fonds de concours incitatif pour un audit énergétique avant travaux afin de déterminer le programme de réhabilitation.

L'objectif est de dresser une proposition chiffrée et argumentée d'un programme d'économies d'énergie et d'amener la commune à décider des investissements appropriés : actions de maîtrise de l'énergie et/ou mise en place d'énergies renouvelables.

Conformément aux conditions et aux modalités d'attribution du fonds de concours, ce projet a fait l'objet d'une note d'opportunité sur l'amélioration de la performance énergétique de la médiathèque.

Cette note réalisée en avril 2011, par l'économiste de flux à disposition de la commune, a montré l'intérêt d'une réhabilitation thermique BBC (Bâtiment Basse Consommation) du bâtiment.

La commune souhaite suivre les préconisations de l'économiste de flux et s'engager dans une démarche de réhabilitation BBC. C'est pourquoi, elle souhaite affiner cette note par un audit énergétique associé à une simulation thermique dynamique de façon à s'engager dans une démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens). Les consommations prévisionnelles du bâtiment pourraient se situer à 60 kWh d'énergie primaire/m²/an.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 3 900 € HT

Recettes attendues :

Région et ADEME (70%) ..2 730 €

CPA (10%).....390 €

Autofinancement (20%)780 €

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ».

La participation de la CPA doit permettre de compléter les subventions dont bénéficie la commune sachant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement prise en charge par la commune et que la commune ne peut bénéficier que de 80 % maximum d'aides publiques.

Cette aide sera attribuée conformément aux modalités générales d'attribution des fonds de concours incitatifs (délibération n°2010_A091 - Conseil communautaire du 24 juin 2010), et donnera lieu, le cas échéant au transfert de Certificats d'Economie d'Energie.

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 390 € HT représentant 10% du coût total.

e. Coudoux : Acquisition d'un véhicule électrique

Respectueuse de l'environnement, la Commune de Coudoux s'est engagée dans l'acquisition d'un véhicule utilitaire, destiné aux services techniques, à motorisation 100 % électrique doté d'une benne basculante hydraulique.

La commune de Coudoux sollicite donc la C.P.A. pour un fonds de concours incitatif pour l'acquisition de ce véhicule.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 20 000 € HT,

Coût du véhicule HT	20 000 € HT
Subvention Conseil Général 60 %	12 000 € HT
Subvention CPA 10%	2 000 € HT
Participation Commune 30 %	6 000 € HT

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ».

La participation de la CPA doit permettre de compléter les subventions dont bénéficie la commune sachant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement prise en charge par la commune et que la commune ne peut bénéficier que de 80 % maximum d'aides publiques.

Cette aide sera attribuée conformément aux modalités générales d'attribution des fonds de concours incitatifs (délibération n°2010_A091 - Conseil

communautaire du 24 juin 2010), et donnera lieu, le cas échéant au transfert de Certificats d'Economie d'Energie.

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 2 000€ HT représentant 10% du coût total.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2009 - A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire » ;

VU la délibération n°2007-A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n° 2007-A 191 du Conseil Communautaire du 26 juin 2009, relative au Plan Local de l'Energie et de l'Environnement du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2008-A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération cadre n°2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative à l'ajustement du dispositif du Fonds d'intervention pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;

VU la délibération n°2010_B376 du Bureau Communautaire du 22 juillet 2010 relative aux modalités d'attribution du fonds de concours incitatif pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;

VU la délibération n° 2010-B458 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative au Projet de Plan Véhicules Electriques du Pays d'Aix ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 22 septembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **DECIDER** d'attribuer un fonds de concours :

- ✓ à la commune de Châteauneuf le Rouge pour un diagnostic éclairage public, à hauteur de 10 % du coût total estimé, soit 1020 € HT,

- ✓ à la commune de Vitrolles pour une étude de faisabilité d'une chaufferie bois pour la pépinière municipale, à hauteur de 10 % du coût total, soit 592,50 € HT,
 - ✓ à la commune de Cabriès pour une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois sur le périmètre du COSEC, à hauteur de 10 % du coût total estimé, soit 1000 € HT,
 - ✓ à la commune de Meyrargues pour un audit énergétique de la médiathèque à hauteur de 10 % du coût total, soit 390 € HT,
 - ✓ à la commune de Coudoux pour l'achat d'un véhicule électrique de 2000 € HT sans excéder 20 % du coût total.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ces dossiers
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2010/9

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie -Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables pour les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Vitrolles, Cabriès, Meyrargues et Coudoux

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

